



Traité par :
Chancellerie
Jérôme Crettol / sf
027 452 02 01 / jerome.crettol@sierre.ch

Canal 9
A l'att. de Mme Aline Nicol
et M. Jacques Melly
Case postale 208
3960 - Sierre

Sierre, le 29 février 2008

Hôtel de Ville
Case postale 96
CH-3960 Sierre

Tél. 027 452 01 11
Fax 027 452 02 50
www.sierre.ch

Attribution de la concession TV

Madame la Directrice,
Monsieur le Président du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal de Sierre suit avec une grande attention la problématique de l'octroi de la concession TV pour le Valais et, à toutes fins utiles, il tient à vous assurer de son soutien dans la démarche en cours.

Nous estimons en effet que les buts poursuivis par Canal 9 s'inscrivent toujours dans l'actualité qu'une télévision régionale doit se fixer; en effet, votre chaîne dispose, à notre avis, d'une excellente expérience en la matière et démontre une très bonne connaissance de la réalité valaisanne. De plus, Canal 9 nous semble particulièrement à même de garantir la meilleure indépendance de par son statut d'association; par ailleurs, votre projet, au vu de sa spécificité, constitue un élément fédérateur fort entre le Haut et le Bas Valais.

Nous pensons donc que l'attribution de la concession à Canal 9 est parfaitement légitime dans le contexte actuel et vous souhaitons plein succès dans votre démarche.

Veuillez agréer, Madame la directrice, Monsieur le Président du Conseil d'administration, nos salutations distinguées.

Manfred Stucky
Président

Jérôme Crettol
Secrétaire municipal